

Appareillage			
10.1.3.9.1	-	Fixation sans griffes
10.1.3.9.2	-	Degré de protection (IP) adapté aux conditions d'influences externes
LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE			
VOLUME 0			
10.1.3.10.2.1	-	degré de protection IPX7
10.1.3.10.2.2	-	appareillage interdit
10.1.3.10.2.3	-	canalisation alimentée par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC
10.1.3.10.2.4	-	boite de connexion non admise
10.1.3.10.2.6	-	matériel d'utilisation alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC
VOLUME 1			
	-	degré de protection IPX4
	-	appareillage alimentée par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC
	-	canalisation alimentée par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC
	-	boite de connexion non admise
	-	matériel d'utilisation alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC
VOLUME 2			
	-	degré de protection IPX4
	-	appareillage alimentée par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC – PC rasoir – SOCLE DCL
	-	canalisation de classe II
	-	boite de connexion admise pour l'alimentation des appareils d'utilisation situés dans ce volume
	-	appareils d'utilisation de classe II et protégés par DDR ≤ 30 mA ou alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC
VOLUME CACHÉ			
	-	degré de protection IPX4
	-	appareillage interdit
	-	canalisation de classe II
	-	appareils d'utilisation de classe I et protégés par DDR ≤ 30 mA ou alimenté par TBTS ≤ 12 V AC ou ≤ 30 V DC ou séparation
Espace technique électrique du logement			
10.1.4.1.2	-	ETEL : dimensions minimales 600 mm x 250 mm ou réduites en largeur à la dimension de la GTL + 100 mm
	-	Distances entre ETEL et installation de gaz, source de chaleur, POINT D'EAU
Alimentation électrique du logement			
10.1.4.3.1	-	Sections des conducteurs d'alimentation du tableau de répartition
10.1.4.4	-	Coupure d'urgence dans chaque logement
10.1.4.6	-	Tableau de répartition : placé dans l'ETEL et disposant d'une réserve minimale de 20% ou mini 6 modules pour les logements des immeubles collectifs d'habitation
10.1.4.6.2	-	Tableau de répartition divisionnaire interdit dans le VOLUME 0,1, 2 et VOLUME CACHÉ
Constitution du tableau électrique			
10.1.4.7.1.1	-	Dispositif de sectionnement à l'origine de chaque circuit
10.1.4.7.1.2	-	Sectionnement des circuits de pilotage
10.1.4.7.2	-	Tout circuit protégé contre les surintensités par un disjoncteur
Tableau 10-1F	-	Adéquation entre courant assigné du disjoncteur et section des conducteurs du circuit
10.1.4.7.4	-	Protection contre les surtensions atmosphériques (parafoudre : type, mise en œuvre, déconnecteur)
10.1.5.1	-	Identification des circuits
10.1.5.2	-	Schémas
Canalisations			
	-	Conducteurs isolés posés sous conduit, plinthe ou goulotte
	-	Canalisations NOYÉES sous conduit
	-	Plinthes et goulottes équipées des accessoires
Observations éventuelles			